



VILLE DE ROQUEFORT-LES-PINS
Direction des services
Service des Assemblées

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 13 novembre 2025 à 18h30

Etaient présents :

M. Michel ROSSI, Maire, Président de séance	M. Jean GRIMONT, conseiller municipal
Mme Elisabeth ERKER, adjointe au maire	M. Antoine PACCHIONI, conseiller municipal
Mme Nathalie DEMAIN MARCAL, adjointe au maire	M. Jean-François ROUX, conseiller municipal
Mme Nathalie BLADANET, adjointe au maire	M. Emmanuel ARMANNO, conseiller municipal
Mme Samira DEMARIA, adjointe au maire	M. Lionel CANTERGIANI, conseiller municipal
M. Alain GROBBEN, conseiller municipal	Mme Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
Mme Dominique DELAPORTE, conseillère municipale	Mme Guénahèle BUSTIN, conseillère municipale
Mme Henriette VENTRE, conseillère municipale	Mme Sylvia TRANNOY-MOIRAND, conseillère municipale
M. Denis FERRER Y SANTA CREU, conseiller municipal	M. Sylvain ROSSI, conseiller municipal

Avaient donné pouvoir :

M. ou Mme	a donné procuration à M. ou Mme
M. Bernard POTTIER, premier adjoint au maire	M. Michel ROSSI, Maire
M. Jean-François VACCANI, adjoint au maire	Mme Elisabeth ERKER, adjointe au maire
M. Jean-François AGNEL VARIN, adjoint au maire	Mme Samira DEMARIA, adjointe au maire
Mme Véronique SEGURA-PAILHON, conseillère municipale	Mme Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
Mme Sandrine PIRONE, conseillère municipale	Mme Nathalie BLADANET, adjointe au maire

Etaient absents :

Mme Patricia BROT-WALOCH, conseillère municipale
M. Marc-Laurent ALONSO, conseiller municipal
Mme Nadège REVEL, conseillère municipale
M. Pascal TORRES, conseiller municipal
Mme Françoise TEROL, conseillère municipale
M. Franck ABBAD, conseiller municipal

Quorum : Atteint

Mme ERKER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 qui est **adopté à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à la lecture de l'ordre du jour.

Il est désormais procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Dossier n°1

Approbation rapport annuel ramassage des déchets

Rapporteur : Mme Henriette VENTRE, conseillère municipale

A l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, ainsi que le compte administratif qui s'y rapporte.

Dossier n°2

Approbation rapport annuel service de l'eau

Rapporteur : Mme Sylvia TRANNOY-MOIRAND, conseillère municipale

A l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable accompagné du compte administratif

Dossier n°3

Approbation rapport annuel service assainissement

Rapporteur : Mme Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale

A l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif accompagné du compte administratif

Dossier n°4 :

Convention de partenariat entre la Commune de Roquefort-les-Pins et le Souvenir Français

Rapporteur : M. Antoine PACCHIONI, conseiller municipal

A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat bipartite entre le Souvenir Français et la commune de Roquefort-les-Pins ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Dossier n°5 :

Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement de la Commune

Rapporteur : Mme Samira DEMARIA, adjointe

A l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les communes concernées et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Dossier n°6 :

Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement – Le Rouret

Rapporteur : Mme Samira DEMARIA, adjointe

A l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la commune du Rouret et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Dossier n°7 :

Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement – Valbonne

Rapporteur : Mme Samira DEMARIA, adjointe

A l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la commune de Valbonne et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Dossier n°8 :

Convention d'accès Centre nautique Nautipolis

Rapporteur : Mme Samira DEMARIA, adjointe

A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention avec le centre Nautipolis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Dossier n°9 :

Liste des contrats et des marchés conclus en 2025

Rapporteur : Mme Elisabeth ERKER, Adjointe

A l'unanimité

- **PREND ACTE** du tableau des marchés et contrats passés lors de l'exercice 2025
- **PUBLIE** ce tableau sur le site internet de la Commune

Dossier n°10 : **Produits des amendes de Police**
Rapporteur : *Mme Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale*

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes concernant les travaux inscrits pour les produits des amendes de police pour l'année 2024 ;
- **SOLLICITE** les subventions relatives au produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 ;

Dossier n°11 : **Demande de subvention actions culturelles**

Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, adjointe*

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à initier les démarches auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;
- **INSCRIT** cette future recette dans le budget 2026 ;
- **NOTIFIE** la demande de subvention auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Dossier n°12 : **Demande de subvention sécurité manifestations estivales**

Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, adjointe*

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour la sécurisation des festivités estivales de l'année 2025, et à signer tous les documents afférents.

Dossier n°13 : **Convention d'adhésion à la centrale d'achat du Sictiam**

Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, adjointe*

A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achat du Sictiam et la commune de Roquefort-les-Pins ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Dossier n°14 : **Convention groupement de commandes Electricité**

Rapporteur : *M. Sylvain ROSSI, conseiller municipal*

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention bilatérale constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés, ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Dossier n°15 : **Décision modificative n°2 exercice 2025**

Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, Adjointe*

A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 pour l'exercice 2025 telle que détaillée en annexe

Dossier n°16 : **Durée d'amortissement des immobilisations**

Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, Adjointe*

A l'unanimité

- **APPROUVE** les durées d'amortissements pour les subventions d'équipements et logiciels

Dossier n°17 : **Autorisations de crédits – Exercice 2026**

Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, Adjointe*

A l'unanimité

- **APPROUVE** les autorisations de crédits pour l'exercice 2026.

Dossier n°18 : **Attribution de subvention complémentaire au CCAS**

Rapporteur : *Mme Sylvia TRANNOY-MOIRAND, conseillère municipale*

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire au CCAS de la commune d'un montant de 10 000 €;
- **INCRIT** la somme prévue au budget 2025.

Dossier n°19 : **Tableau des emplois**
Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, adjointe*
A l'unanimité

- **VALIDE** le tableau des emplois annexé

Dossier n°20 : **Chèques cadeaux de Noël pour le personnel communal**
Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, adjointe*
A l'unanimité

- **AUTORISE** l'achat de carnets de chèques cadeaux de Noël pour le personnel communal.
- **FIXE** le montant à 150,00 euros maximum par agent, au prorata temporis, en fonction de leur date d'arrivée dans la collectivité.
- **PREVOIT** les crédits au budget 2025.

Dossier n°21 : **Rapport social unique (RSU) 2024**
Rapporteur : *Mme Elisabeth ERKER, adjointe*
A l'unanimité

- **PREND ACTE** des éléments du rapport social unique établi sur les données disponibles de l'année 2024

Dossier n°22 : **Approbation conclusions de l'enquête publique chemin de Valbois**
Rapporteur : *M. Michel ROSSI, Maire*
A l'unanimité

- **PREND NOTE** des conclusions de la commissaire enquêtrice, en application de l'article R112-23 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter du Préfet la prise d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du chemin de Valbois, et déclarant cessibles les emprises foncières nécessaires à sa réalisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche administrative ou contentieuse requise dans le cadre de la procédure d'expropriation, et à poursuivre, en parallèle, les négociations amiables avec les propriétaires concernés.

Dossier n°23 : **Rétrocession local transformateur Centre Village**
Rapporteur : *Mme Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale*
A l'unanimité

- **APPROUVE** la cession du volume 36 correspondant au local transformateur au profit de la commune, à l'euro symbolique;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à cette cession.

Dossier n°24 : **Incorporation dans le domaine public – parcelle section BL n°28**
Rapporteur : *Mme Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale*
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté d'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée BL n°28, d'une superficie de 209 m², sans propriétaire connu ;
- **CHARGE** Monsieur de Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Dossier n°25 : **BAL/BAN : dénomination des voies, parkings, ronds-points et places**
Rapporteur : *Mme Nathalie BLADANET, Adjointe*
A l'unanimité

- **DECIDE** de dénommer la voie perpendiculaire au chemin des Tourar « Impasse des Vieux Figuiers »

Dossier n°26 : **Option d'achat d'un local pour futurs services publics**
Rapporteur : *M. Michel ROSSI, Maire*
A l'unanimité

- **POSE** une option d'achat sur ce local, dont le montant sera négocié avec la société « Les Nouveaux Constructeurs » ;
- **SOLLICITE** l'évaluation de France Domaines pour encadrer la négociation ;
- **DECIDE** d'utiliser le financement de la vente des biens patrimoniaux du legs Carlès, décidée par la délibération n°2024/92 du 17 décembre 2024, pour cette acquisition.

Dossier n°27 : **Convention de servitude pour l'implantation d'un poste électrique – parcelle section AA n°29**

Rapporteur : *Mme Sylvia TRANNOY-MOIRAND, conseillère municipale*

A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de servitude;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Dossier n°28 : **Convention de réservation de logements sociaux Erilia**

Rapporteur : *M. Michel ROSSI, Maire*

A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de réservation de logements entre Erilia et la Commune;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à son exécution.

Dossier n°29 : **Clause de substitution vente parcelle cadastrée section BE n°32**

Rapporteur : *M. Michel ROSSI, Maire*

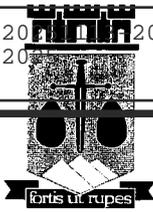
A l'unanimité

- **APPROUVE** la clause de substitution dans le cadre de la vente amiable de la parcelle cadastrée section BE n°32, au prix de 1 500 000 € avec paiement comptant, étant entendu que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par les acquéreurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à cette clause dans le cadre du transfert de propriété.

DATE	SIGNATURE
28. Novembre 25 .	 [Handwritten signature]

AR Prefecture

006-210601050-2025_47-DE
Reçu le 20/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/47

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CASA
APPROBATION RAPPORT
ANNUEL
RAMASSAGE DECHETS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_47-DE
Reçu le 20/11/2025

Madame Henriette VENTRE, Conseillère Municipale, exposé à l'Assemblée :

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services, disposition qui est inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Loi BARNIER).

Ledit décret du 11 mai 2000 s'applique quel que soit le mode de gestion du service : régie directe ou gestion déléguée.

Toutes les communes ayant transféré en totalité ou en partie leur compétence environnement à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doivent être destinataires du rapport de cet établissement et le présenter ensuite à leur propre Conseil Municipal. Parallèlement, un exemplaire du rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Ce rapport sur le service public des déchets reprend les indicateurs techniques et financiers précisés en annexe 1 et 2 du décret du 11 mai 2000.

Il permet d'apprécier :

- La nature et l'importance du service rendu
- La qualité et la performance du service rendu sur les plans techniques et financiers.

Ainsi, en 2024 ce sont **161 676** tonnes de déchets tout confondu qui ont été collectées et traitées sur le territoire communautaire, dont **78 176** tonnes d'ordures ménagères résiduelles, **18 194** tonnes de collectes sélectives (emballages, papiers, cartons, verre), **23 462** tonnes de déchets verts en porte-à-porte, **690** tonnes de textiles (linges, chaussures) et **41 153** tonnes de déchets provenant des déchèteries.

Cela représente 894.4 kg/habitant, soit une augmentation de 2.32 % pour les ordures ménagères, de 10.6 % pour les emballages recyclables, de 1.5 % pour le verre et de 6.2 % pour les déchets verts. A titre de comparaison, en 2023, il y avait 872 kg/habitant, et 929 kg/habitant en 2022. L'objectif à 2030 est à 805 kg/habitant.

Pour la Commune de Roquefort-les-Pins, les quantités collectées sont réparties de la façon suivante :

	Collecte en PAP (porte à porte)	Collecte en déchetterie
Emballages	564.33 tonnes	14.77 tonnes
Végétaux	1813.12 tonnes	0
Ordures ménagères	1722.46 tonnes	0
Verre	339.44 tonnes	47.83 tonnes
Vêtements	0	14.33 tonnes

006-210601050-20251113-2025_47-DE

Reçu le 20/11/2025

Le bilan 2024 sur la gestion des biodéchets montre un développement de la distribution des composteurs : 288 distribués pour la Commune.

Les faits marquants de l'année 2024 ont été les suivants :

- Actions menées sur le gaspillage alimentaire dans les collèges et écoles de la CASA
- Mise en place de l'opération « je donne mon électroménager » via une collecte à domicile
- Opération de broyage de sapins avec distribution de compost dans les déchetteries
- Opérations de broyage des végétaux à domicile ou mutualisé selon les communes
- Mise en place de recycleries éphémères
- Collecte de jouets au bénéfice de 11 associations
- Réemploi « en boîte le plat » pour la mise en place de contenants réemployables et consignés
- Baisse du taux de taxe de la CASA : 8.55 % au lieu de 8.65 % en 2023

Objectifs 2025 :

- Maintenir le taux de taxe à 8.55 %
- Réduire la production d'ordures ménagères
- Améliorer la qualité du tri
- Optimiser les circuits de collecte et déployer les collectes aériennes
- Poursuivre l'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées

En application de l'article D. 2224-3 du CGCT « *le maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés* ».

En conséquence, Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ledit rapport au titre de l'exercice 2023, dont le projet est joint en annexe à la présente ainsi que le compte administratif y afférent.

OUI l'exposé de Madame VENTRE,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que le compte administratif qui s'y rapporte.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 13 novembre 2025



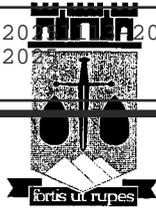
Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_48-DE
Reçu le 20/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/48

**DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CASA
APPROBATION RAPPORT
ANNUEL
SERVICE DE L'EAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

Vu le décret n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses D.2224-1 et suivants,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice de l'année 2024 transmis par la CASA,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 04 novembre 2025,

Considérant que la CASA est compétente de plein droit en matière d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement des Eaux Usées, sur l'ensemble de son territoire, et établit à ce titre un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services publics,

Considérant qu'en sa qualité de membre de la CASA, la commune de Roquefort-les-Pins est destinataire de ces rapports,

Considérant qu'à ce titre, le Maire doit présenter au conseil municipal les rapports annuels transmis par la CASA, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Considérant que le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est établi conformément aux dispositions en vigueur définies ci-avant ; qu'il présente le service public de l'eau potable, à l'échelle du territoire de la C.A.S.A., qu'il soit exploité directement ou concédé à un tiers délégataire ; et qu'il reprend les données issues des différents rapports annuels des délégataires et du rapport d'activité de la régie de l'eau potable de la C.A.S.A., pour l'exercice 2024,

Les caractéristiques de la Commune sont les suivantes :

- 3 740 abonnés (+1.3% par rapport à 2023)
- La consommation moyenne par abonné est de 265.48 m³
- 1 463 558 m³ d'eau ont été mis en distribution et 1 012 188 m³ d'eau ont été consommés,
- Le rendement du réseau de distribution est de 69,2 %, et l'indice linéaire de perte en réseaux est de 13,10 m³/j/km,
- 100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique. Le taux de conformité des prélèvements physicochimiques est de 92,3 %,
- 35 708 € du programme de renouvellement ont été réalisés par Veolia,
- 78 fuites ont été réparées dont 28 sur canalisation et 47 sur branchement, pour 49 878 mètres linéaires soumis à recherche de fuite,
- Le prix est de 2.30 € TTC/m³ pour 120 m³ facturé à l'usager

Par ailleurs, les prélèvements microbiologiques pour l'année 2024 (total de 22) montrent un taux de conformité de 100 %.

006-210601050-20251113-2025_48-DE

Reçu le 20/11/2025

Concernant les prélèvements physico-chimique (total de 39 prélèvements), le taux est de 92.31 %, soit une amélioration de 9.38 % par rapport à 2023.

En application de l'article D. 2224-3 du CGCT « *le maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés* ». A charge pour le Conseil Municipal de délibérer sur ce rapport.

Suite à la présentation par Madame TRANNOY-MOIRAND du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable accompagné du compte administratif.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_49-DE
Reçu le 20/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/49

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CASA
APPROBATION RAPPORT
ANNUEL
SERVICE ASSAINISSEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

Madame Marie-Gabrielle GODARD, Conseillère Municipale, expose à l'Assemblée :

Vu le décret n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L. 1413-1, L. 2224-5, D. 2224-1 et suivants ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice de l'année 2024 ;

Vu le rapport d'activité de la régie de l'assainissement de la C.A.S.A. pour l'exercice de l'année 2024;

Considérant que la C.A.S.A est compétente de plein droit en matière d'Assainissement, sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que pour l'exercice de cette compétence, la C.A.S.A. a délégué ou concédé, sur certaines parties la gestion et l'exécution du service public ; et qu'elle l'exploite directement via la Régie Assainissement des Eaux Usées ;

Considérant qu'à ce titre, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné à l'information des usagers, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce, quel que soit le mode d'exploitation du service public ;

Considérant que le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est établi conformément aux dispositions en vigueur définies ci-avant, qu'il présente le service public de l'assainissement, à l'échelle du territoire de la C.A.S.A., qu'il soit exploité directement ou concédé à un tiers délégataire, et qu'il reprend les données issues des différents rapports annuels des délégataires et du rapport d'activité de la régie de l'assainissement de la C.A.S.A. pour l'exercice 2024 ;

Le périmètre d'intervention de Roquefort-les-Pins concernant les eaux usées est composé de 710 habitants, soit un taux de raccordement de 36 %.

Les services publics de transport et de traitement des eaux usées sont gérés par le Syndicat Intercommunal pour l'extension et la gestion de la station d'épuration des Bouillides (SIEG Bouillides).

Concernant l'assainissement non collectif, il y a 2 900 abonnés sur la Commune.

En 2024, ont été réalisés les contrôles et diagnostics suivants :

- 5 Diagnostics périodiques de bon fonctionnement
- 93 Diagnostics réalisés dans le cadre de ventes
- 60 Contrôles de conception dans le cadre de travaux de création ou de réhabilitation
- 36 Contrôles de réalisation d'installations créées ou réhabilitées

La Direction Assainissement de la C.A.S.A. est dotée d'une cinquantaine d'agents, d'une équipe d'astreinte de 10 agents, ainsi que de moyens techniques importants (2 hydrocureurs, 2 mini hydrocureurs, 29 véhicules légers etc...). Le numéro d'appel unique mis en place est joignable 24h/24.

Les actions marquantes du service public d'assainissement en 2024 sont résumées ci-après :

- ✓ Travaux d'extension du réseau public d'assainissement collectif – RD35 – Tranche 1 Le colombier : 335 mètres linéaires : 297 000 €
- ✓ Modernisation du système de supervision du poste de relevage communal : 2 300 €
- ✓ **Entretien** et contrôle des ouvrages d'assainissement :
 - 8 interventions d'urgence
 - 220 mètres linéaires de réseaux curés
 - 4 opérations de nettoyage d'un poste de relevage
 - 13 interventions d'entretien courant et de maintenance électromécanique sur le poste de relevage implanté sur le territoire communal
 - 14 avis d'urbanisme délivrés
 - 5 nouveaux raccordements instruits et une attestation de conformité délivrée

Enfin, comme annoncé l'année dernière, il y a eu une évolution des coûts, afin d'équilibrer le fonctionnement des services existants et de financer les investissements nécessaires au développement, au renouvellement et mise en conformité des ouvrages d'assainissement du territoire.

Le prix TTC du service d'assainissement collectif est de 1,9910 € par m³ pour 120 m³,

La tarification TTC du service public d'assainissement non collectif est de 148€ pour un contrôle d'une installation lors d'une conception, 160€ pour un contrôle lors d'une réalisation, 153€ pour un contrôle dans le cadre d'une vente, et 112€ pour un contrôle périodique.

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 4 novembre 2025 ;

006-210601050-20251113-2025_49-DE

Reçu le 20/11/2025

En application de l'article D. 2224-3 du CGCT « le maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés ».

A charge pour le Conseil Municipal de délibérer sur ce rapport.

Suite à la présentation par Madame GODARD du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif accompagné du compte administratif.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

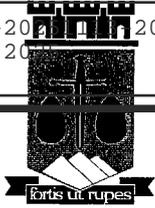


Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_50-DE
Reçu le 20/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/50

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CONVENTION ENTRE LE
SOUVENIR FRANÇAIS ET LA
COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

Monsieur Antoine PACCHIONI, Conseiller Municipal, expose à l'Assemblée :

Le Souvenir Français est une association nationale œuvrant pour la préservation et la transmission de la mémoire des combattants morts pour la France.

Elle rassemble des membres issus de la société civile, qu'ils aient ou non connu la guerre ou appartenu à l'armée, et souhaite permettre à chacun de s'engager dans le devoir de mémoire.

Au niveau local, l'association complète l'action de l'Association des Anciens Combattants et se met au service de la jeunesse et du monde éducatif afin d'assurer un rôle de transmission auprès des jeunes générations.

Le Souvenir Français propose à la commune de Roquefort-les-Pins de conclure un partenariat visant à ancrer les enjeux mémoriels au cœur de l'engagement citoyen des jeunes roquefortois.

Dans ce cadre, une collaboration est envisagée avec le Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ) pour la création d'un drapeau mémoriel.

Ce drapeau, conçu par les enfants du CCJ, sera présenté lors des cérémonies commémoratives auxquelles ils participent.

Ce projet contribuera à la mise en œuvre d'actions pédagogiques et citoyennes autour de la mémoire et de l'histoire, et encouragera la participation active des jeunes aux valeurs du souvenir et de la République.

L'adhésion du CCJ au Souvenir Français ainsi que le kit associatif sont gratuits.

Le drapeau, quant à lui, sera financé respectivement pour moitié par l'association et la commune.

Ces dispositions font l'objet d'une convention bipartite définissant les modalités de ce partenariat entre le souvenir français et la commune de Roquefort-les-Pins, avec le CCJ, jointe en annexe.

La Commission du 4 novembre 2025 s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d' :

- APPROUVER la convention de partenariat bipartite entre le Souvenir Français et la Commune de Roquefort-les-Pins, annexée à la présente ;
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer ladite convention, et tous les documents afférents à son exécution.

OUI l'exposé de Monsieur Antoine PACCHIONI,

006-210601050-20251113-2025_50-DE
Reçu le 20/11/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

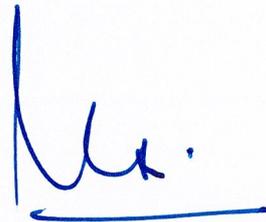
- **APPROUVE** la convention de partenariat bipartite entre le Souvenir Français et la Commune de Roquefort-les-Pins, annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tous les documents afférents à son exécution.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



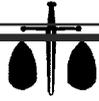
Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_51-DE
Reçu le 21/11/2025



fortis in rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/51

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CONVENTION DE
REPARTITION DES CHARGES
DE FONCTIONNEMENT
ROQUEFORT-LES-PINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALLOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_51-DE

Reçu le 21/11/2025

Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose :

L'article L.212-8 du Code de l'Education prévoit que « Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence".

Quelques mises à jour sont nécessaires avant de renouveler la convention de Roquefort-les-Pins avec les communes concernées.

La présente convention vise à définir les modalités d'organisation et de participation financière des communes concernées pour la période 2025-2028.

La Commission Services Publics du 4 novembre 2025 a validé la convention modifiée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques de la Ville de Roquefort-les-Pins ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les communes concernées et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

OUI l'exposé de Madame Samira DEMARIA,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

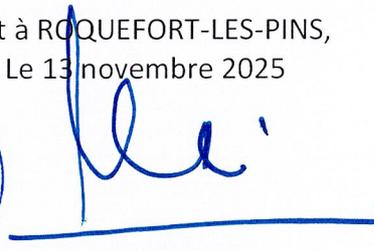
- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec les communes concernées et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-20251113-2025_52-DE
Reçu le 21/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/52

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CONVENTION DE
REPARTITION DES CHARGES
DE FONCTIONNEMENT
LE ROURET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_52-DE

Reçu le 21/11/2025

Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose :

L'article L.212-8 du Code de l'Education prévoit que « Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence".

Le renouvellement de la présente convention vise à définir les modalités d'organisation et de participation financière des communes.

Pour l'année 2024-2025, le tarif appliqué est de 1 493.88 € par élève.

La Commission Services Publics du 4 novembre 2025 a validé la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques de la Ville du Rouret ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune du Rouret et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

OUI l'exposé de Madame Samira DEMARIA,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec la commune du Rouret et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_53-DE
Reçu le 26/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/53

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CONVENTION DE
REPARTITION DES CHARGES
DE FONCTIONNEMENT
VALBONNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-21060105 Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose :
 Reçu le 26/11/2025

L'article L.212-8 du Code de l'Éducation prévoit que « Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence".

Le renouvellement de la présente convention vise à définir les modalités d'organisation et de participation financière des communes.

Pour l'année 2025-2026, le tarif appliqué est de 1 165.27 € par élève.

La Commission Services Publics du 4 novembre 2025 a validé la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques de la Ville de Valbonne ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Valbonne et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

OUI l'exposé de Madame Samira DEMARIA,

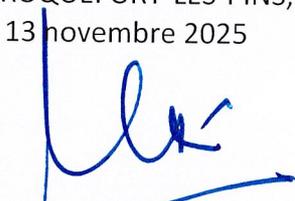
Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec la commune de Valbonne et à entreprendre toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

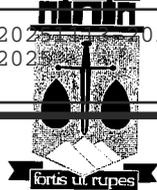

Elisabeth ERKER
 Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
 Le 13 novembre 2025

 
Michel ROSSI
 Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_54-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00

Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/54

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 23

OBJET :

**CONVENTION D'ACCES
CENTRE AQUATIQUE
NAUTIPOLIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq

Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALLOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAIHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M:ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M.ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-21060105 Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose :
Reçu le 28/11/2025

Chaque année, les élèves des Ecoles publiques de la commune profitent de séances de natation au complexe Nautipolis.

Une convention est proposée et précise l'attribution et la facturation des séances de natation scolaire sur le centre aquatique.

Cette année, en accord avec le directeur d'établissement de l'école Roger Baud, quatre classes de CM2 profiteront de ces créneaux.

Comme l'année précédente, le montant forfaitaire pour un créneau s'élève à 112€ pour l'année scolaire 2025-2026.

La municipalité s'engage à prendre en charge dix séances par classe.

La Commission Services Publics du 4 novembre 2025 a validé la convention entre la Commune et le centre aquatique Nautipolis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention avec le centre Nautipolis annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

OUI l'exposé de Madame Samira DEMARIA,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

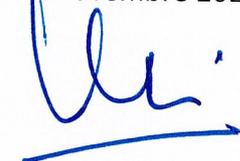
- **APPROUVE** la convention avec le centre Nautipolis annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.


Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025


Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025-11-25_55-DE
Reçu le 28/11/2025



Fortis ut rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/55

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**LISTE DES MARCHES ET
CONTRATS CONCLUS EN
2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601059-20251113-2025_55-DE
Reçu le 28/11/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire certaines de ses attributions.

Dans sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de déléguer l'ensemble des attributions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT et notamment de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » (article L 2122-22 4° CGCT).

C'est ainsi que le 3° alinéa de l'article L 2122-23 du CGCT se rapportant aux dispositions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT dispose expressément que « le Maire doit rendre compte à chacune des dispositions du Conseil Municipal ».

Il est donc obligatoire d'informer le Conseil Municipal des marchés et contrats qui ont été conclus en 2025.

La Commission en date du 4 novembre 2025 a validé la liste des marchés et contrats conclus en 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE** acte du tableau des marchés et contrats passés lors de l'exercice 2025 ;
- **PUBLIER** ce tableau sur le site internet de la Commune.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND** acte du tableau des marchés et contrats passés lors de l'exercice 2025 ;
- **PUBLIE** ce tableau sur le site internet de la Commune.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER

Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025

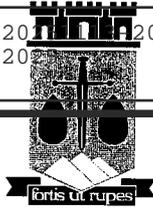


Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_56-DE
Reçu le 19/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/56

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**PRODUITS DES AMENDES
DE POLICE
2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

Comme chaque année, la Préfecture notifie une enveloppe de crédit au Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police.

Il appartient au Conseil Départemental de répartir cette dotation au profit des communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants en matière de voirie communale, de transports en commun et de parcs de stationnement.

Cette aide permet de cofinancer des travaux répondant aux prescriptions des articles R2334-11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I) Modalités d'octroi de la subvention

Le dossier de demande de subvention est enregistré si et seulement s'il est complet. Il est présenté en Commission Permanente qui émet un avis. Puis validation en Assemblée du Conseil Départemental.

Composition du dossier

- Délibération détaillant le programme des travaux de l'année
- Notice explicative détaillée des travaux
- Plan de situation détaillé
- Plan des travaux
- Plan de dépenses détaillé par quantité et prix
- Plan de financement prévisionnel

II) Projets de travaux

Il est envisagé de réaliser des travaux de :

Travaux	Lieu	Montant en H.T.
Elargissement du Pont du Chemin du Puits	Chemin du Puits	246 300.90
Total des travaux en H.T.	246 300.90	

Ainsi, le montant total prévisionnel des travaux de voirie qui seront effectués via **le produit des amendes de police 2024 est de 246 300.90 € HT pour une subvention d'un montant de 73 890.27 € HT.**

Il est demandé au Conseil Municipal d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes concernant les travaux inscrits pour les produits des amendes de police pour l'année 2024,
- **SOLLICITER** les subventions relatives aux produits des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'année 2024.

006-210601050-20251113-2025_56-DE

Reçu le 19/11/2025

OUI l'exposé de Madame Marie-Gabrielle GODARD,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes concernant les travaux inscrits pour les produits des amendes de police pour l'année 2024 ;
- **SOLLICITE** les subventions relatives aux produits des amendes de police auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'année 2024.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

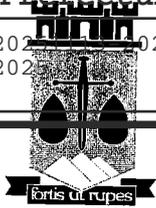
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_57-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/57

**DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
ACTIONS
CULTURELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251118-2025_57 DE
Reçu le 28/11/2025
Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

La Commune de Roquefort-les-Pins a initié depuis de nombreuses années une politique culturelle hétéroclite permettant à son territoire et à ses habitants d'accéder à toutes les formes d'arts.

En effet, le programme culturel s'articule autour de spectacles divers et variés :

- ✓ Concerts de musique
- ✓ Spectacles
- ✓ Théâtres professionnel, amateur et scolaire
- ✓ Conférences
- ✓

La Commune dispose de deux sites exceptionnels pour offrir au public des événements de qualité :

- ✓ Pôle Image – scène intérieure de 300 places
- ✓ Jardin des Décades – scène extérieure de 400 places

La Municipalité a développé des partenariats avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Ce dernier a soutenu la Commune en 2025 par le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 euros.

Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes est un acteur important aux côtés de la Commune de Roquefort-les-Pins durant la programmation estivale, car ce n'est pas moins de 4 à 6 événements qui sont offerts grâce à son intervention.

En plus de cet apport de spectacle, le Conseil Départemental ouvre la possibilité de solliciter une subvention dans le cadre de l'action culturelle dans son ensemble.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à initier les démarches auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes ;
- **INSCRIRE** cette future recette au budget 2026 ;
- **NOTIFIER** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à initier les démarches auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes ;
- **INSCRIRE** cette future recette au budget 2026 ;

006-210601050-20251113=20251113
Reçu le 28/11/2025

NOTIFIER la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

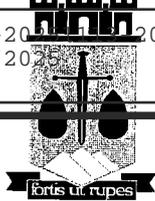


Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_58-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/58

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
SECURISATION FESTIVITES
ESTIVALES 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-2106010511-20251113-2025-158-PPF
Reçu le 28/11/2025
Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

La Commune de Roquefort en partenariat avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes organise des évènements culturels variés durant la période estivale 2025.

Cette année encore la programmation débute pour la Fête de la Musique (21 juin) et se clôture à la Fête Patronale (6 septembre).

Entre ces deux dates, il est programmé une quinzaine de spectacles de type concert pop, musique classique, de la magie et du théâtre.

Comme chaque année, lors des manifestations d'été, il est fait appel à des sociétés de gardiennage pour assurer la sécurité.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 70 % ce type d'intervention.

La Commission Services Publics en date du 4 novembre 2025 s'est prononcée favorablement sur cette demande.

Il est demandé au Conseil Municipal d' :

- AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention relative à la sécurisation des Festivités Estivales 2025, et tous les documents afférents.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention relative à la sécurisation des Festivités Estivales 2025, et tous les documents afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

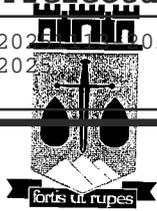
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_59-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/59

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 22

OBJET :

**CONVENTION D'ADHESION
A LA CENTRALE D'ACHAT
DU SICTIAM**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain		X	
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601059-20251113-2025_59-DE
Reçu le 28/11/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Par délibération n°2024/041 et 2024/043 en date du 27 juin 2024, le comité syndical du SICTIAM modifiait les statuts et modalités d'accès à sa centrale d'achat, afin de l'élargir à de nouveaux bénéficiaires, formaliser les conditions d'utilisation dans le cadre d'une convention type d'adhésion et simplifier les démarches pour les &adhérents recourant à ce service.

Afin de finaliser la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, le SICTIAM adresse à la Commune la convention d'adhésion précitée, qui définit le périmètre d'intervention de la centrale d'achat, les engagements des parties et les modalités d'application administratives, financières et juridiques de l'achat centralisé.

La signature de cette convention ne modifie en rien la cotisation ou la délivrance des services fournis par le SICTIAM, cela constitue un cadre contractuel sécurisé juridiquement, pour toute la durée d'adhésion de la Commune auprès du SICTIAM.

Cette convention est jointe en annexe.

La Commission Services Publics en date du 4 novembre 2025 s'est prononcée favorablement sur cette demande.

Il est demandé au Conseil Municipal d' :

- **APPROUVER** la convention d'adhésion à la centrale d'achat entre le SICTIAM et la Commune de Roquefort-les-Pins, annexée à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer ladite convention, et tous les documents afférents à son exécution.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achat entre le SICTIAM et la Commune de Roquefort-les-Pins, annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention, et tous les documents afférents à son exécution.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

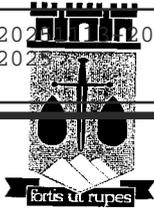
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_60-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/60

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CONVENTION
GROUPEMENT DE
COMMANDE
ELECTRICITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

Conformément à la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, les clients non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total des bilans annuels excèdent les 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité à compter du 1er janvier 2021 pour les sites dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA (segment C5, anciennement « tarifs bleus »).

Par délibération en date du 7 octobre 2022, le Département des Alpes-Maritimes s'était donc engagé dans une consultation directe de fournisseurs d'électricité pour l'ensemble des segments (C1 à C5) par l'intermédiaire d'un accord-cadre en élargissant le périmètre des besoins aux collèges des Alpes-Maritimes et à certaines collectivités du territoire (communes, communauté de communes, syndicats mixtes).

Par délibération n°2023/53 en date du 16 juin 2023, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer la convention bilatérale constitutive du groupement de commandes avec le Département pour la fourniture d'électricité.

Cet accord-cadre prend fin le 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2027 comme prévu initialement, suite à la disparition à compter du 1^{er} janvier 2026 du mécanisme qui permettait l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) institué par la loi NOME.

Par délibération n°10 en date du 27 juin 2025, le Conseil Départemental décidait donc de relancer une nouvelle procédure de consultation en vue de la conclusion d'un accord-cadre, conformément à l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique, pour la fourniture d'électricité sur l'ensemble des segments (C1 à C5) en élargissant de nouveau le périmètre des besoins aux collèges des Alpes-Maritimes, à certaines collectivités du territoire : communes, communautés d'agglomérations, communautés de communes, syndicats mixtes, régies et autres structures souhaitant participer à la présente consultation.

L'électricité sera certifiée 100% verte pour les sites départementaux et les collèges, ainsi que pour les autres membres du groupement qui le souhaiteront.

La mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre conduira à la signature des marchés subséquents relatifs à la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés pour les points de livraison du Département et des membres adhérents du groupement de commandes, avec un début d'exécution au 1er janvier 2026.

Les contrats d'électricité issus de cette consultation prendront fin au 31 décembre 2029.

L'accord-cadre, une fois attribué, les collèges et autres bénéficiaires contractualiseront avec les fournisseurs d'énergie au travers de marchés subséquents.

Ainsi, la présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes au sens des dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, entre le Département des Alpes-Maritimes et les collèges des Alpes-Maritimes, les communes, communautés d'agglomérations, communautés de communes, syndicats mixtes, régie et autres structures qui le souhaitent pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés.

006-210601050-20251113-2025_60-DE
Reçu le 28/11/2025

La Commission du 4 novembre 2025 a validé le renouvellement du groupement de commandes avec le Département des Alpes-Maritimes.

Cette convention est jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal d' :

- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention bilatérale constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés, et tous les documents afférents à son exécution.

OUI l'exposé de Monsieur Sylvain ROSSI,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention bilatérale constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés, et tous les documents afférents à son exécution.

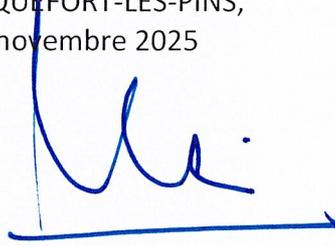
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/45

DATE DE CONVOCATION
6 NOVEMBRE 2025DATE D'AFFICHAGE
6 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23OBJET :**DECISION
MODIFICATIVE N°2
EXERCICE 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 novembre à 18 heures 30Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			Mr Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALLOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAIHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_45-BF

Reçu le 17/11/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le Conseil Municipal a approuvé dans sa séance du 1^{er} avril 2025 le budget primitif de l'exercice 2025.

Des réajustements doivent être réalisés par rapport aux prévisions du budget primitif.

La décision modificative n°2 d'un montant de 1 901 511,00 euros se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses + 398 918,00 euros

Recettes + 398 918,00 euros

Section d'Investissement :

Dépenses + 1 502 593,00 euros

Recettes + 1 502 593,00 euros

La Commission du 4 novembre 2025 a validé la décision modificative n°2 de l'exercice 2025.

Où l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 pour l'exercice 2025 telle que détaillée en annexe.

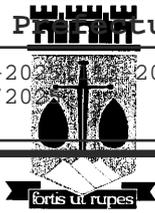
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/43

DATE DE CONVOCATION
6 NOVEMBRE 2025DATE D’AFFICHAGE
6 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23**OBJET :****DUREE
D’AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 novembre à 18 heures 30Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			Mr Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY- MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_43-DE
Reçu le 17/11/2025

Madame ERKER, Adjointe, rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n°2022/58 du 20 septembre 2022, a fixé la durée d'amortissement des immobilisations.

Elle informe l'assemblée qu'il convient de rajouter à cette précédente décision, une durée d'amortissement pour les comptes suivants :

Désignation	Nature comptable du bien	Durée amortissement en année
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Subventions d'équipement versées aux communes membres du GPF – Bâtiments et installations	2041412	30
Concessions et droits similaires (logiciels)	2051	5

La Commission du 4 novembre 2025 a validé les durées d'amortissement des immobilisations des comptes 2041412 et 2051.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les durées d'amortissement proposées ci-dessous :

Désignation	Nature comptable du bien	Durée amortissement en année
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Subventions d'équipement versées aux communes membres du GPF – Bâtiments et installations	2041412	30
Concessions et droits similaires (logiciels)	2051	5

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



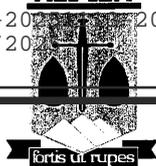
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR Mairie

006-210601050-2025_46-DE
Reçu le 17/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/46

DATE DE CONVOCATION
6 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
6 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 23

OBJET :

**AUTORISATIONS DE
CREDITS
EXERCICE 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			Mr Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

Les dépenses d'investissement peuvent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif 2025 sur autorisation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Général – Section Investissement

Opération : 4581003 CASA Assainissement le Colombier Tranche 2

Article : 4581003/733 CASA Assainissement le Colombier Tr 2 236 250,00

Opération : 286 Acquisition terrains et bâtiments

Article : 2111/020 Terrains nus 31 500,00

Article : 21318/020 Autre bâtiments publics 80 000,00

Opération : 287 Acquisition matériel

Article : 215738/510 Autre matériel et outillage de voirie 6 250,00

Article : 21831/201 Matériel informatique scolaire 1 250,00

Article : 21838/020 Autres matériels informatique 2 500,00

Article : 21841/201 Matériel de bureau et mobiliers scolaires 1 250,00

Article : 21848/020 Autres matériel de bureau et mobiliers 2 500,00

Article : 2185/020 Matériel de téléphonie 750,00

Article : 2188/020 Autre matériel 12 500,00

Opération : 292 Voirie Goudronnage

Article : 2315/822 Instal.mat. et out. Tech. 566 000,00

Opération : 293 Bâtiments communaux

Article : 2313/020 Construction 102 600,00

Opération : 298 Equipements sportifs

Article : 2313/30 Construction 32 800,00

Opération : 1009 Nouveau Groupe Scolaire - Extension

Article : 2313/201 Construction 35 000,00

Opération : 1063 Aménagement bâtiment Aiglon

Article : 21848/020 Autres matériel de bureau et mobiliers 21 450,00

Article : 2313/020 Construction 170 000,00

Total : 1 302 600,00

006-210601050-20251113-2025_46-DE
Reçu le 17/11/2025

La Commission du 4 novembre 2025 a validé les autorisations de crédits mentionnées ci-dessus pour l'exercice 2026.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

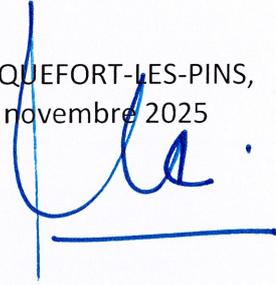
- **APPROUVE** les autorisations de crédits mentionnées ci-dessus pour l'exercice 2026.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

N° 2025/44

DATE DE CONVOCATION
6 NOVEMBRE 2025DATE D'AFFICHAGE
6 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23OBJET :**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE AU
CCAS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			Mr Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALLOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_44-DE
Reçu le 17/11/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, rappelle que le Conseil Municipal par délibération en date du 1^{er} avril 2025 a octroyé au CCAS de la Commune de Roquefort-les-Pins une subvention de 40 000,00 euros pour l'équilibre de son budget.

Des charges exceptionnelles imposées par les services de l'Etat, incombent au CCAS cette année : mise en place du service de télégestion et contrôle et évaluation de la qualité du service par un audit.

Pour l'équilibre du budget du CCAS il est proposé d'octroyer une subvention complémentaire de 10 000,00 euros pour l'exercice 2025.

La Commission du 4 novembre 2025 a validé cette proposition.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention complémentaire au CCAS de la commune de Roquefort-les-Pins d'un montant de 10 000,00 euros.
- **INSCRIT** la somme prévue au budget 2025.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



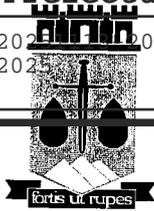
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins.

AR Prefecture

006-210601050-2025_61-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/61

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**ACTUALISATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_61-DE
Reçu le 28/11/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes ouverts au sein de la collectivité, en précisant leur grade, leur nature (permanent ou non), ainsi que leur quotité de travail. Il s'agit d'un document réglementaire obligatoire, qui permet d'assurer la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

La mise à jour du tableau des emplois est nécessaire :

- Pour **tenir compte des mouvements de personnel** (recrutements, départs, avancements),
- Pour **ajuster l'organisation des services** en fonction des besoins,
- Et pour **ouvrir ou modifier des postes** afin de répondre aux évolutions de missions ou aux contraintes budgétaires.

Les modifications soumises à l'approbation du conseil municipal portent sur :

La création de nouveaux postes pour répondre à des besoins identifiés :

- 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 28h, non permanent, affecté au service Enfance
- 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 26h, non permanent, affecté au service Enfance
- 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 10h, non permanent, affecté au service Enfance
- 1 éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet, non permanent, affecté au service Petite Enfance
- 1 auxiliaire de puériculture de classe supérieur à temps complet, non permanent, affecté au service Petite Enfance

La suppression de postes devenus sans objet :

- 2 adjoints adjoints territoriaux d'animation à temps complet, permanent, affecté au service Enfance
- 1 adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 25h, non permanent, affecté au service Enfance
- 1 adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe à temps complet, permanent, affecté au service Enfance
- 2 agents territoriaux spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet, permanent, affecté au service Enfance
- 2 agents de maîtrise à temps complet, permanent, affecté au service Technique et à la Communication
- 2 agents techniques territoriaux à temps complet, permanent, affecté au service Technique
- 1 agent social territorial à temps complet, permanent, affecté au service Petite Enfance
- 2 adjoints administratifs territoriaux à temps complet, permanent, affecté au service Quartier et à Opération
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, permanent, affecté au service Technique
- 1 agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet, non permanent, affecté au service Petite Enfance

006-210601050-20251113-2025_61-DE
Reçu le 28/11/2025
Il est demandé au Conseil Municipal d' :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois, conformément au document joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder aux recrutements nécessaires dans le respect du tableau ainsi modifié.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des emplois, conformément au document joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires dans le respect du tableau ainsi modifié.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

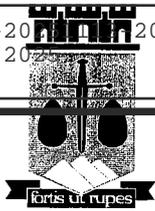
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_62-DE
Reçu le 20/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/62

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CHEQUES CADEAUX DE
NOEL POUR LE PERSONNEL
COMMUNAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

Comme l'année passée, le Maire souhaite récompenser le personnel communal pour son travail et son dévouement tout au long de cette année 2025.

Il est proposé d'offrir pour Noël un carnet de chèques cadeaux acquis auprès d'une enseigne nationale à hauteur de 150,00 euros par agent, dans le respect de la réglementation et notamment de l'instruction ministérielle du 17 avril 1985.

La remise de ces chèques cadeaux nominatifs sera effectuée au prorata temporis, en fonction de la date d'arrivée des agents dans la collectivité.

La remise se fera en fin d'année 2025.

La commission Affaires sociales du 4 novembre 2025 a validé l'achat et la distribution de ces carnets de chèques cadeaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d' :

- **AUTORISER** l'achat de carnets de chèques cadeaux de Noël pour le personnel communal ;
- **FIXER** le montant à 150,00 euros maximum par agent, au prorata temporis, en fonction de leur date d'arrivée dans la collectivité ;
- **PREVOIR** les crédits au budget 2025.

OUI l'exposé de Madame Nathalie BLADANET,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'achat de carnets de chèques cadeaux de Noël pour le personnel communal ;
- **FIXE** le montant à 150,00 euros maximum par agent, au prorata temporis, en fonction de leur date d'arrivée dans la collectivité ;
- **PREVOIT** les crédits au budget 2025.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



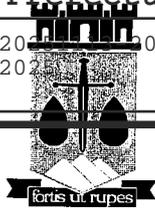
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_63-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/63

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE
(RSU)
2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procurations a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_63-DE
Reçu le 28/11/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 a prévu dans son article 5 l'élaboration d'un Rapport Social Unique (RSU) annuel à partir du 1er janvier 2021.

Ce rapport a vocation à rassembler en un seul document les divers rapports élaborés jusqu'à présents à savoir :

- Le bilan social établi tous les deux ans, qui était un rapport sur l'état des collectivités,
- Le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
- Le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition,
- Le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par l'art L. 323-2 du code du travail.

Le Rapport Social Unique (RSU) pour l'année 2024 est joint à la présente délibération.

Ce rapport a été établi grâce à un outil en ligne mis à disposition par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes. Grâce à cet outil, les données du RSU sont valorisées au travers d'une synthèse qui reprend les principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et rémunérations, formation, action sociale et protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéisme ...).

Le RSU 2024 a été présenté au Comité Social Territorial le 3 novembre 2025.

Vu l'article L231-1 du code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu l'avis du comité technique en date du 3 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission services publics réunie le 4 novembre 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- PRENDRE ACTE des éléments du Rapport Social Unique établie sur la base des données disponibles de l'année 2024.

AR Prefecture

006-21060100000254136 2025/63 PF
Reçu le 28/11/2025

du l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des éléments du Rapport Social Unique établie sur la base des données disponibles de l'année 2024.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

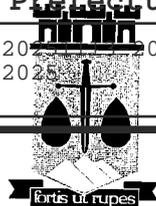
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_64-DE
Reçu le 26/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/64

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**APPROBATION
CONCLUSIONS DE
L’ENQUETE PUBLIQUE
CHEMIN DE VALBOIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

Par délibérations n°2022/66, 2023/39 et 2024/93, adoptées respectivement lors des séances des 20 septembre 2022, 22 juin 2023 et 17 décembre 2024, le Conseil municipal de la commune de Roquefort-les-Pins a approuvé le projet d'aménagement du chemin du Valbois, impliquant l'acquisition par voie d'expropriation des emprises foncières nécessaires à sa réalisation, dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) accompagnée d'une enquête parcellaire conjointe.

Ce projet nécessite l'acquisition de surfaces limitées appartenant à des propriétaires riverains. Les négociations amiables menées avec ces derniers n'ayant pas permis d'aboutir à un accord global, il a été décidé de poursuivre la procédure dans le cadre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Une enquête publique conjointe, à la fois préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 18 février 2025, rectifié le 12 mars 2025. Cette enquête s'est déroulée en mairie du 24 mars au 11 avril 2025.

Mme Jocelyne GOSSELIN, commissaire enquêtrice désignée par le Tribunal administratif de Nice, a conduit cette procédure conformément aux règles de droit applicables. Elle a constaté la régularité des mesures de publicité, tenu trois permanences pour recueillir les observations du public, et analysé les remarques formulées.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêtrice a rendu son rapport motivé et ses conclusions en date du 9 mai 2025, en émettant un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la cessibilité des emprises foncières nécessaires, sans réserve ni recommandation.

Au regard de ces conclusions motivées, il apparaît que la Commune peut poursuivre la réalisation du projet et les acquisitions foncières qui y sont nécessaires, et ainsi solliciter du Préfet :

- La déclaration d'utilité publique, afin de permettre la réalisation des travaux de voirie assurant un cheminement sécurisé des piétons sur l'ensemble du Chemin de Valbois ;
- La cessibilité des emprises privées concernées, nécessaires à la réalisation du projet, dans l'intérêt direct des riverains eux-mêmes.

La Commission du 4 novembre 2025 s'est prononcée favorablement sur cette demande.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les conclusions de la commissaire enquêtrice et de solliciter du Préfet l'adoption d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité.

OUI l'exposé de Madame Marie-Gabrielle GODARD,

006-210601050-20251113-2025_64-DE

Reçu le 26/11/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND NOTE** des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice, telles que présentées par Monsieur le Maire, en application de l'article R112-23 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter du Préfet des Alpes-Maritimes la prise d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du Chemin de Valbois, et déclarant cessibles les emprises foncières nécessaires à sa réalisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche administrative ou contentieuse requise dans le cadre de la procédure d'expropriation, et à poursuivre, en parallèle, les négociations amiables avec les propriétaires concernés.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

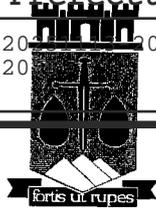
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_65-DE
Reçu le 26/11/20



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/65

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**RETROCESSION LOCAL
TRANSFORMATEUR
CENTRE VILLAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAIHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-21060105

Reçu le 26/11/2025

Madame Marie-Gabrielle GODARD, Conseillère Municipale, expose à l'Assemblée :

L'ASL Cœur village représentée par son Président, Robert TARBOURIECH a sollicité par courrier la Commune le 23 janvier 2025, afin de proposer la rétrocession du local transformateur (volume 36), étant donné qu'il dessert tout un quartier en plus de l'opération centre village.

La Commune a répondu favorablement à cette demande par courrier du 4 février 2025.

L'Assemblée Générale s'est réunie le 26 juin 2025. Elle a décidé de céder le local transformateur (volume 36) à la Commune de Roquefort-les-Pins, moyennant l'euro symbolique.

La Commission du 4 novembre 2025 s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession du volume 36 correspondant au local transformateur au profit de la commune, à l'euro symbolique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à cette cession.

OUI l'exposé de Madame Marie-Gabrielle GODARD,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession du volume 36 correspondant au local transformateur au profit de la commune, à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à cette cession.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_66-DE
Reçu le 26/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/66

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**INCORPORATION DANS LE
DOMAINE PUBLIC
PARCELLE SECTION
BL N°28**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251117-2025-66-DE
Reçu le 26/11/2025

Madame Marie-Gabrielle GODARD, Conseillère Municipale, exposé à l'Assemblée :

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;
- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L 1123-1 et L. 1123-3 relatifs à l'incorporation dans le domaine public des biens sans maître ;
- les articles 713 et 539 du Code Civil relatifs à la dévolution des biens sans maître et aux successions non réclamées ;
- l'attestation du Maire de la période d'affichage de l'arrêté municipal n° 2025/71 du 4 mars 2025, portant constat de l'absence présumée de propriétaire connu de la parcelle cadastrée section BL, numéro 28, d'une superficie de 209 m², sise lieudit Les Terres Blanches, long de la voirie du Chemin des Tourres à Roquefort-les-Pins, et du non-paiement des taxes foncières de cette parcelle depuis plus de trois ans, affiché en mairie du vendredi 7 mars 2025 au mardi 15 septembre 2025 dans les lieux habituels d'affichage ;

Considérant :

- que Monsieur Jean Baptiste CIVATTE, dernier propriétaire identifié au cadastre, est décédé le 7 janvier 1975 à Roquefort-les-Pins, que toutes les démarches nécessaires pour identifier d'éventuels héritiers ont été effectuées et ont abouti à constater l'absence d'ayant-droit sur cette parcelle ;
- que ladite parcelle n'a donc pas de propriétaire connu ;
- qu'en application de l'article L. 1123-3 du CG3P, elle peut être attribuée de plein droit à la commune et être incorporée dans son domaine privé ;
- qu'il est de l'intérêt communal d'incorporer ce terrain dans le domaine communal afin d'assurer sa gestion, son entretien et sa valorisation ;

La Commission du 4 novembre 2025 s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'autorisation de prendre un arrêté d'incorporation dans le domaine communal pour ladite parcelle ;

OUI l'exposé de Madame Marie-Gabrielle GODARD,

AR Prefecture

006-210601050-20251113-2025_66-DE

Reçu le 26/11/2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté d'incorporation dans le domaine communal de la parcelle cadastrée section BL 28, sise lieudit Les Terres Blanches, long de la voirie du Chemin des terres Blanches à Roquefort-les-Pins, d'une superficie de 209 m², sans propriétaire connu.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à la publication et à la notification aux services de l'État compétents ;

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et affichée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 13 novembre 2025

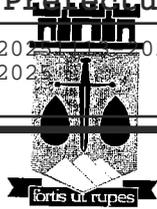
Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_67-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/67

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**DENOMINATION DES VOIES,
PARKINGS, RONDS-POINTS
ET PLACES –
LOI 3 DS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601091-20251113-0015
 Reçu le 28/11/2025
 Madame Nathalie BLADANET, Adjointe, expose à l'Assemblée :

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la loi 3DS portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

La Commune a l'obligation de fournir une Base Adresse Locale (B.A.L.) standardisée au format de la Base Adresse Nationale (B.A.N.).

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il s'agit désormais de procéder à la dénomination de la nouvelle impasse perpendiculaire au chemin du Touar ; pour cela, il est proposé au Conseil Municipal de choisir parmi les appellations suivantes, soumises par les riverains concernés :

- Impasse des Figuiers
- Impasse des Vieux Figuiers
- Impasse des Vieux Oliviers (Impasse et Allée des Oliviers existants, risque de confusion)
- Impasse des Oliviers (déjà existant sur la Commune)

La Commission Infrastructures a donné un avis favorable pour l'impasse des Vieux Figuiers.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** la normalisation de la voie concernée

OUI l'exposé de Madame Nathalie BLADANET, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

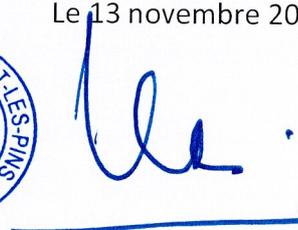
- **VALIDE** la normalisation de la voie perpendiculaire au Chemin du Touar « Impasse des Vieux Figuiers ».

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
 Le 13 novembre 2025



Elisabeth ERKER
 Secrétaire de séance

Michel ROSSI
 Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_68-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/68

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**OPTION D'ACHAT D'UN
LOCAL POUR FUTURS
SERVICES PUBLICS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_68-DE

Reçu le 28/11/2025

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Dans le cadre de l'opération du centre village, la société « Les Nouveaux Constructeurs » propose à la Commune de Roquefort les Pins de lui céder un local de 97.34 m² brut pour un montant à négocier. Ce local est situé sur les parcelles CM 327- 303-329-324 et correspond au lot n°9 de l'option n°2(le Verger).

La Commune souhaite saisir cette opportunité afin d'être présente dans le centre pour y installer de futurs services publics. En effet, compte tenu de l'importance de l'aménagement et de la redéfinition du centre village, il apparaît nécessaire que la Mairie y renforce sa présence.

Pour se donner le temps d'instruire ce dossier et organiser son financement, il est proposé de prendre une option sur ce local et le réserver jusqu'au prochain budget 2026, où la décision définitive pourra être prise.

La société « Les Nouveaux Constructeurs » a donné son accord sur cette procédure.

Vu l'avis favorable de la Commission services publics réunie le 4 novembre 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Poser une option d'achat sur ce local, dont le montant sera négocié avec la société « Les Nouveaux Constructeurs » ;
- Solliciter l'évaluation de France Domaines pour encadrer la négociation ;
- Utiliser le financement de la vente des biens patrimoniaux du legs Carlès, décidée par la délibération n°2024/92 en date du 17 décembre 2024, pour cette acquisition.

OUI l'exposé de Monsieur Michel ROSSI,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **POSE** une option d'achat sur ce local, dont le montant sera négocié avec la société « Les Nouveaux Constructeurs » ;
- **SOLLICITE** l'évaluation de France Domaines pour encadrer la négociation ;
- **DECIDE** d'utiliser le financement de la vente des biens patrimoniaux du legs Carlès, décidée par la délibération n°2024/92 en date du 17 décembre 2024, pour cette acquisition.

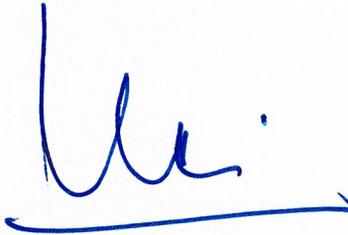
006-210601050-20251113-2025_68-DE
Reçu le 28/11/2025

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

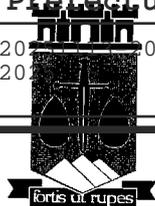
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_69-DE
Reçu le 28/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/69

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CONVENTION DE SERVITUDE
POUR L’IMPLANTATION
D’UN
POSTE ELECTRIQUE
PARCELLE SECTION AA N°29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-21060109 Madame Sylvia TRANNOY-MOIRAND
Reçu le 28/11/2025

Madame Sylvia TRANNOY-MOIRAND, Conseillère Municipale, expose à l'Assemblée :

Le bureau d'études FONTVIEILLE INGENIERIE a été chargé par ENEDIS de l'étude relative à l'implantation d'un poste électrique.

Ces travaux doivent envisager le passage sur la propriété de la Commune sur la parcelle cadastrée section AA n°29.

Ces travaux consistent en l'implantation d'un poste électrique sur la parcelle cadastrée section AA n°29 (Voir plan et fiche technique joints).

Ci annexés :

- La convention de servitude ;
- Le croquis d'implantation ;
- Le plan cadastral.

La Commission du 4 novembre 2025 s'est prononcée favorablement sur cette demande.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de servitude ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous actes afférents.

OUI l'exposé de Madame Sylvia TRANNOY-MOIRAND,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de servitude ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous actes afférents.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025

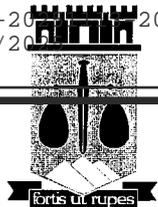
Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_70-DE
Reçu le 20/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/70

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CONVENTION DE
RESERVATION DE
LOGEMENTS SOCIAUX
ERILIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose à l'Assemblée :

La société ERILIA, bailleur social, propose la réservation de logements sur l'opération « Le domaine des Lisets » située sur la Commune.

En effet, il est possible de réserver jusqu'à 4 logements sociaux locatifs sur ce programme. Il est d'usage de valoriser ces réservations en contre partie d'une subvention, déductible des pénalités SRU, pour un montant de 35 000 € par logement, soit un total de 140 000 €.

Cette réservation doit faire l'objet d'une convention que la société a adressé à la Commune, définissant d'une part les caractéristiques des logements concernés, et d'autre part les modalités financières.

Cette convention est jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal d' :

- APPROUVER la convention de réservation de logements entre ERILIA et la Commune de Roquefort-les-Pins, annexée à la présente ;
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer ladite convention, et tous les documents afférents à son exécution.

OUI l'exposé de Monsieur Michel ROSSI,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de réservation de logements entre ERILIA et la Commune de Roquefort-les-Pins, annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention, et tous les documents afférents à son exécution.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025

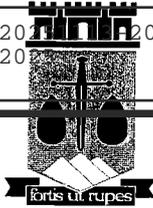
Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-2025_71-DE
Reçu le 19/11/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/71

DATE DE CONVOCATION
06 NOVEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
06 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23

OBJET :

**CLAUDE DE SUBSTITUTION
VENTE PARCELLE
CADASTREE SECTION BE
N°32**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 13 Novembre à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER			M. Michel ROSSI
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN			Mme DEMARIA
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX	X		
M. ARMANNO	X		
MME. SEGURA-PAILHON			Mme GODARD
M. CANTERGIANI	X		
MME. PIRONE			Mme BLADANET
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES		X	
MME. BUSTIN	X		
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD		X	

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth ERKER

006-210601050-20251113-2025_71-DE
Reçu le 19/11/2025

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose à l'Assemblée :

Le 16 mai 2025, Monsieur Christophe MOULIN a adressé à la ville de Roquefort-les-Pins une proposition d'achat pour la parcelle cadastrée section BE n°32, appartenant au domaine privé de la Commune, d'un montant de 1 500 000 euros comptant.

Par délibération n°2025/31 en date du 16 juin 2025, le Conseil Municipal acceptait la vente amiable de la parcelle cadastrée section BE n°32, d'une surface totale de 8 471 m² appartenant au domaine privé de la Commune, au bénéfice de Monsieur Christophe MOULIN au prix de 1 500 000 euros, avec paiement comptant étant entendu que les frais se rapportant à la vente seraient pris en charge par les acquéreurs.

Par ailleurs, la même délibération autorisait Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents au transfert de propriété.

Postérieurement, Monsieur Moulin a sollicité une clause de substitution au profit de toute personne morale ou physique librement choisie par lui, afin d'en user en cas de besoin. Toutes les autres modalités afférentes à la vente demeurent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la clause de substitution dans le cadre de la vente amiable de la parcelle cadastrée section BE n°32, au prix de 1 500 000 € avec paiement comptant étant entendu que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par les acquéreurs ;
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les actes afférents à cette clause dans le cadre du transfert de propriété.

OUI l'exposé de Monsieur Michel ROSSI,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la clause de substitution dans le cadre de la vente amiable de la parcelle cadastrée section BE n°32, au prix de 1 500 000 € avec paiement comptant étant entendu que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par les acquéreurs ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes afférents à cette clause dans le cadre du transfert de propriété ;

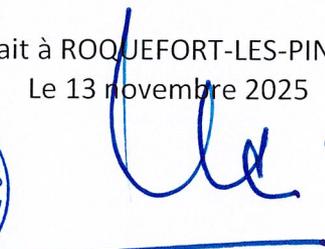
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 novembre 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins